

ARRETE DU MAIRE N°142/2023

Relatif à la nomination à la fonction de Garde-Champêtre intercommunal

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU les articles L 2542-9, L 2213-16, L2213-17, L2213-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Décret 94-731 du 24 août 1994 modifié par le Décret 96-101 du 6 février 1996 ;
VU la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, relative aux dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale ;
VU les arrêtés de nomination de gardes-champêtres du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ;
VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 septembre 1965 modifié le 25 Juin 1980 ;

A R R E T E

Article 1 : M. BACCARINI Anthony
Domicilié 18 allée de la 2^{ème} DIM – 68310 WITTELSHEIM

Mme EMSELLEM Alexandra
Domiciliée 4 rue des Serruriers – 68000 COLMAR

M. OSTER Arthur
Domicilié 1 rue du Dr Charles Kubler – 68570 SOULTZMATT

sont désignés à **compter du 05 avril 2023** comme gardes-champêtres de la commune de WINTZENHEIM en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

Article 2 : Les Gardes Champêtres ayant été agréés par le Procureur de la République de Colmar et de Mulhouse et ayant prêté serment auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller, exerceront la plénitude de leur fonction par les textes en vigueur, dès leur nomination conformément au présent arrêté, par les Maires des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux. Ils sont autorisés à porter une arme selon le Décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 – livre III de la partie réglementaire du CSI qui définit les conditions d'armement des fonctionnaires et agents des administrations publiques chargés d'une mission de police (article R 522-1 du CSI) modifié par décret 2016-1616 du 28 novembre 2016 et la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 dans le cadre de leurs missions sur l'ensemble du ban communal.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Représentant de l'État dans le Département du Haut-Rhin,
- Secrétariat du Syndicat Mixte, Brigade Verte – 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Soultz – 68360,

Fait à Wintzenheim, le 5 avril 2023

Le Maire



Serge NICOLE

Les personnes désignées nominativement dans cet arrêté, disposent à compter de sa notification, d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

POUR AMPLIATION CONFORME

AUTORISATION

Je soussigné, Serge NICOLE, Maire de la commune de WINTZENHEIM (68920), adhérente au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, autorise que les Gardes Champêtres ci-après soient armés d'une arme de catégorie D, d'une bombe à gel lacrymogène, d'un bâton de défense télescopique et d'un générateur d'aérosol incapacitant d'une contenance de moins de 100 millilitres. J'autorise également la dotation collective et occasionnelle d'une bombe lacrymogène d'une contenance de 100 ml.

ANTONI Anne-Véronique
BACCARINI Anthony
BANHOLZER Jérôme
BAZAUD Delphine
BECK Hervé
BENTZINGER Sylvie
BLONDE Etienne
BOHLER Alexandre
BOULAU Amandine
BRIGUE Nicolas
BURGET Dominique
DAGON Daniel
DECLÉ TEN BRINK Nils
DELEFOSSE Elodie
DEPARIS Valéry
DUBUC Cyril
DUSAUTOIS Renaud
EHRSAM Laurence
EMSELLEM Alexandra
FREYHEIT Frédéric
FUCHS Anne
GIRARDEY Julien
GROSS Sébastien
HAMSIN Muriel
HAUBENSACK Pascal
HERTZOG Emmanuel
HIERRY Ludovic
HURSTEL Arnaud
IHLER Francis
ILTIS Raphaël
IMMELE Manon
ISELIN Maxime
KESSLER David
KIENE Morgane
KRUST Nicolas
LE CALVE Anthony
LEONARCZYK Didier
LISCHKA Barbara
LOEWERT Jean-Philippe
MARCHAL Philippe
MULLER Pierre
NEIERS Jean-Jacques
OSTER Arthur
PETER Lionel
RITTER Thomas
SAÏDANI Eleonore Judith
SCHNEIDER Kévin
SCHNEIDER Régis
SCHUELLER André
SIMON Patrick
SPITZ Pierre Paul
TOLOSA Sébastien
WISSELMANN Denis
WISSELMANN Elodie
WITTMER Mathieu

Lieudit Schwarzenberg – 68150 Ribeauvillé
18 allée de la 2^{ème} DIM – 68310 Wittelsheim
12 rue du 21 Novembre – 68720 Illfurth
8bis rue Charles de Gaulle – 90100 Grosne
7b rue des Loups – 68440 Steinbrunn Le Haut
4 rue Thiebault Walter – 68210 Ballersdorf
17 lot. Burgmatten – 68530 Buhl
5A rue de la Gare – 68520 Burnhaupt Le Haut
5 rue de Luemschwiller – 68130 Walheim
4 rue Pflück – 68500 Issenheim
14 rue de la Cure – 68790 Morschwiller-Le-Bas
6 rue du Stade – 68570 Osenbach
6 rue Saint Jeane – 68600 Neuf-Brisach
30A rue d'Ensisheim – 68740 Blodelsheim
27 rue des Forgerons – 68420 Gueberrschwihr
17 Grand Rue – 68140 Stosswihr
5, rue des Cerisiers – 68500 Issenheim
6 rue des Carrières – 90200 Vessemont
4 rue des Serruriers – 68000 Colmar
55 rue de l'Angreth – 68500 Guebwiller
58 rue de Mulhouse – 68950 Reiningue
1b rue des Grives – 68850 Staffelfelden
7 rue de Rixheim – 68110 Illzach
7 chemin du Hohneck – 68140 Stosswihr
1 rue de la Forêt – 68800 Roderen
17 rue du Tokay – 68230 Zimmerbach
13 impasse du Spielacker – 68190 Ungersheim
1 rue des Acacias – 68500 Jungholtz
42 rue du Vieil Armand – 68760 Willer Sur Thur
13 Eckersberg – 68380 Breitenbach
4 Lac Bleu – 68290 Masevaux
41A rue de Thann – 68700 Aspach-Le-Bas
32 rue de la Paix – 68800 Thann
14 rue de la Forêt – 68210 Bernwiller
12 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden
7 rue du Pape – 68125 Houssen
10 rue de Guebwiller – 68310 Wittelsheim
24 Quartier Central – 67140 Stotzheim
17 rue du Château – 68190 Ensisheim
7 rue du Château – 67730 Châtenois
1 rue Jordan – 68750 Bergheim
45 rue des Primevères – 68360 Soultz
1 rue du Dr Charles Kubler – 68570 Soultzmatt
17 rue du Général de Gaulle – 68130 Carspach
34 rue de Kiffis – 68480 Lutter
12 rue de Saverne – 68310 Wittelsheim
19 rue Saint-Georges – 68360 Soultz
11 rue de la 1^{ère} Armée – 68700 Wattwiller
3 route de Sundhoffen – 68127 Sainte-Croix-En-Plaine
49 rue du 1^{er} Septembre – 68640 Muespach
47 rue des Alliés – 68500 Guebwiller
4 rue des Jardins – 68280 Andolsheim
25 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden
15 rue Neuve – 68420 Gueberrschwihr
12 rue de Raedersheim – 68190 Ungersheim

Le Président du Syndicat Mixte des
Gardes Champêtres du Haut-Rhin
Edouard LEIBER

Le Maire de la commune de Wintzenheim,

Serge NICOLE

